

Améliorer le parcours de soin en psychiatrie

Déclaration des groupes de la CFTC

En France, 1 personne sur 5 souffre de troubles mentaux. La psychiatrie est la 1ère cause d'invalidité et le 2ème motif d'arrêt de travail.

La réduction d'espérance de vie est de 16 ans chez les hommes et de 13 chez les femmes.

Aucune catégorie de population n'est épargnée et il est à noter l'inquiétante prévalence en augmentation chez les jeunes.

L'inclusion sociale, professionnelle est largement dégradée pour ces patients.

La vie de famille est bousculée, mise à mal et souvent c'est une famille toute entière qui se retrouve isolée.

Le groupe de la CFTC soutient donc la préconisation 2. Il faut des campagnes d'information et de sensibilisation à destination du grand public pour assurer une connaissance générale et non stigmatisante.

L'école, le travail, en lien avec les organisations professionnelles et les acteurs de la santé doivent pouvoir trouver tous les outils nécessaires pour une meilleure compréhension des pathologies liées à la santé mentale. Une mauvaise réaction face à une personne en difficulté mentale peut avoir des conséquences dramatiques, savoir y faire face avec les bons gestes s'apprend.

Comme le préconise cet avis, la France doit conduire une véritable politique de prévention en santé mentale.

Une aide doit être apportée aux aidants, aux familles qui se déclarent perdus, démunis dans le labyrinthe des démarches à accomplir pour obtenir un vrai diagnostic.

Le renforcement de la formation, l'augmentation des budgets dans les établissements de santé, une meilleure attractivité des métiers liés à la psychiatrie sont autant de préconisations que la CFTC soutient.

Le groupe de la CFTC tient à souligner qu'il est primordial de mieux identifier les fragilités psychologiques et psychiatriques souvent aggravées par l'isolement chez les personnes âgées.

La CFTC a voté cet avis.